

4 septembre 2002

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la résolution de MM. Guy Dossan, M^{me} Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 12 septembre 2000, intitulée: «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux».

Rapporteur: M^{me} Odette Saez.

Préambule

Le rapporteur finalement désigné au cours de la dernière séance du 23 mai 2002 tient à souligner que, n'ayant pas assisté aux diverses commissions, il sollicite l'indulgence de l'ensemble de ses collègues quant aux omissions involontaires qu'il aurait pu faire dans ce rapport.

Le rapporteur remercie M^{me} Marie-Cécile Vérolet pour la précision de ses procès-verbaux.

La commission s'est réunie à 8 reprises pour traiter cet objet, soit les 9, 16 et 23 novembre 2000, le 7 décembre 2000, les 11 et 25 janvier 2001, le 15 février 2001, sous la présidence de M. Jean-Pierre Lyon, et le 23 mai 2002, sous la présidence de M. Pierre Reichenbach, remplaçant M. Georges Queloz.

Rappel de la résolution

Considérant que:

- l'Etat de Genève, les communes et la Ville ont entamé il y a deux ans des discussions en vue de regrouper les différents acteurs, cantonaux et municipaux, de la sécurité civile à Genève;
- ces discussions ont débouché sur l'élaboration d'un projet de «Sécurité civile Genève» émanant des secrétaires généraux des trois entités concernées, dont la Ville;
- ce projet a donné lieu à une vive controverse au sein des organismes de la Ville chargés de la sécurité (SIS et PC) qui ont élaboré à leur tour un contre-projet baptisé «Sécurité genevoise intercommunale»;
- ces deux projets apportent des propositions d'améliorations qualitatives et d'économies intéressantes, reflétant également la position des professionnels actifs sur le terrain;

- tant les revendications de la Ville sur une meilleure répartition des charges financières du SIS que celles des communes sur une participation aux processus de décision (par exemple sur les investissements) n'ont pas été à ce jour satisfaites;
- le Conseil administratif a récemment déclaré ne plus vouloir entrer en matière sur ces questions de réorganisation (presse du 9 mars 2000),

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à reprendre sans délai les discussions avec les communes genevoises et l'Etat au sujet d'un regroupement des forces de sécurité civile genevoises qui profite à l'ensemble de la population tout en préservant les compétences techniques et les intérêts financiers de la Ville.

Séance du 9 novembre 2000

La commission s'est réunie sous la présidence de M. Jean Pierre Lyon et a auditionné M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, accompagné de M. Convers.

Audition des auteurs de la résolution

Le problème relevant de cette résolution a été traité en partie par la commission des finances et celle des sports et de la sécurité et il dénote, pour la Ville, la peur de perdre le contrôle du Service d'incendie et de secours (SIS) et, pour les communes, l'accord avec le Canton pour mettre en place le projet Sécurité civile Genève (SCG). Le but étant de répartir les finances entre les divers secteurs, Ville, Etat et communes.

Historique

En 1960, un conseiller d'Etat radical avait projeté de transférer le SIS au Canton.

En 1963, les Services industriels de Genève (SIG) ont été transférés à l'Etat.

Le 24 avril 1990, une motion radicale propose de redéfinir les participations des charges entre la Ville et les communes et suggère de transférer le SIS au Canton. Les forces de sécurité de l'époque étaient réparties entre l'Etat, la Ville, l'Aéroport et le Cern.

En 1997-1998, les communes participent à hauteur de 40% aux charges du SIS et revendiquent une participation dans les prises de décisions du SIS. La Ville

est d'accord pour discuter d'une entité intercommunale, la motion a été acceptée. L'Etat veut redéfinir la répartition de la sécurité et propose de faire une fondation de droit public associant le SIS et la Protection civile (PC).

Plusieurs erreurs sont faites: associer le SIS et la PC; prendre des consultants externes, sans liens avec les professionnels; le conseiller administratif refuse le suivi et les conclusions du rapport, enfin, les services bloquent la communication.

Les projets

Sécurité civile de Genève, le SIS et la PC ont des craintes et un contre-projet se crée, le SGI de la Ville de Genève. Dans le contexte Ville-Etat, le Conseil administratif est divisé, 42 communes sur 45 soutiennent le projet cantonal et le conseiller administratif de la Ville de Genève en charge du département des sports et de la sécurité quitte les négociations en mars 2000. A ce stade, deux projets existent: celui de la Ville qui préconise de coordonner les services et celui de l'Etat qui propose d'intégrer les services.

La résolution tend à l'ouverture des discussions de la part de la Ville, à préserver les intérêts du personnel ainsi que ses propres intérêts financiers en évaluant le rapport coût/qualité. En 2003, la PC doit être modifiée par la Confédération. Il faut créer une synergie entre les utilisateurs, les décideurs et les payeurs, avec proposition d'un partenariat entre les communes et la Ville. Il est noté que 19,3 millions de francs ont été payés par les communes pour le SIS et qu'elles ne sont pas au courant de certaines dépenses telles que l'achat de véhicules pour 5 millions de francs.

Discussion

Un commissaire s'étonne que le programme des auditions soit préétabli et demande le vote. A la majorité des présents, il est décidé d'auditionner, le 16 novembre 2000, 3 ou 4 personnes du SIS, le 23 novembre 2000, l'Association des communes genevoises et, le 7 décembre 2000, M. Hediger avec des collaborateurs de son département.

Une commissaire propose l'audition du chef du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), cette audition est acceptée à la majorité des présents moins 2 abstentions.

Une commissaire demande comment améliorer le rapport qualité/prix des prestations fournies à la population.

Réponse: créer une loi-cadre cantonale avec une fondation intercommunale qui permettrait aux communes d'avoir leur mot à dire, un système plus souple et de garder la structure actuelle du SIS.

Audition de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, et de M. Convers, secrétaire général

Exposé de M. Cramer

Genève a eu un rôle de pionnier dans le rapprochement des services de la protection de la population contre le feu et ceux de la protection civile. Genève a servi de laboratoire pour la Confédération. L'idée de rapprocher le feu et la PC avait l'accord et les encouragements de Berne. Le projet était de regrouper dans une même structure tous les moyens en personnes et en matériel: communes, Ville et Canton, structure nommée «Sécurité civile Genève», par analogie avec les Services industriels. Ce serait une administration de droit public hors de l'emprise d'une collectivité publique.

De février 1998 à novembre 1999, le travail fut long, il y a eu 13 séances avec les politiques, les magistrats, des mandataires qui ont travaillé sur la base d'un projet commun. En décembre 1998 et en juin 1999, deux rapports intermédiaires ont été élaborés et même mis sur Internet.

A l'avant-dernière séance, une opposition du SIS s'est manifestée et la Ville a posé son veto et a décidé de faire un projet alternatif. Le blocage de la Ville a été effectif en janvier 2000 jusqu'à ce jour.

Derniers rebondissements: les communes doivent contribuer à la protection de la population, des «grognements» se sont produits lors de la reconduction du budget du SIS, elles ne veulent plus payer sans avoir rien à dire. Il faut reprendre le dialogue, l'Association des communes genevoises et le Canton veulent reprendre les discussions sur le rôle de chacun, pompiers volontaires et pompiers professionnels. Comment mieux coordonner les interventions Ville-communes? La Confédération indique, d'autre part, qu'il faut aller vers une fusion de la PC et du SIS en 2003. La protection civile passera à la «protection de la population», 44 communes sont déjà prêtes sauf la Ville de Genève, le commandement sera logiquement assuré par le Canton. L'Etat n'a aucune volonté d'imposer mais celle de convaincre. Scénario vraisemblable: l'Etat donnera des consignes au SIS qui resterait en Ville de Genève.

Questions

Quelles sont les tâches dans le reste de la Suisse?

Quelles sont les charges des pompiers dans les autres cantons et comment sont-ils dirigés?

Réponses de M. Cramer: Il y a deux systèmes différents. Il existe une assurance feu cantonale qui dégage des profits importants dans les caisses cantonales,

qui fixe le cadre et qui sert à payer les organisations de secours aux communes qui exécutent les tâches. Dans la plupart des cantons, les pompiers sont volontaires, il n'y a pas de pompiers professionnels.

Le système de la PC: le Canton a des tâches de coordination et le fonctionnement est communal. La modification fédérale fera devenir la PC de compétence cantonale.

Un commissaire demande si d'autres cantons ont déjà fusionné PC et feu.

Réponse: Les cantons s'y mettent tranquillement, Lucerne a progressé rapidement dans ce domaine.

Quelle est la vocation de la PC actuelle alors qu'il n'y a pratiquement plus de risque de guerre?

Réponse: C'est l'aide à la population en cas de catastrophes naturelles.

Un résolutionsnaire demande quelle est la politique du Canton par rapport au projet d'avenir.

Réponse: Globalement, les 13 séances Ville/Etat se sont passées dans un très bon esprit, les collaborateurs du terrain ont fait de la résistance au changement, ce qui est une réaction normale, le politique doit s'impliquer personnellement pour défendre le projet. Il est nécessaire de rapprocher la PC et la lutte contre le feu et les mettre dans une structure en utilisant les lois; la Confédération ne va certainement pas nous laisser le choix.

Deux rapports intermédiaires ont été rendus publics, il est regrettable que la commission n'en ait pas été informée.

Une commissaire souhaite faire la comparaison avec Bâle.

Réponse: Bâle a des pompiers professionnels et volontaires et la PC s'inscrit dans la perspective dictée par la Confédération dont nous attendons les textes d'ici à dix-huit mois.

Une commissaire demande s'il y a aussi des réticences sur le projet bâlois.

Réponse: A la présentation du projet, le pool d'assurances a décidé d'augmenter sa part financière, c'est un critère de confiance. Les problèmes sont venus du changement de statuts que les collaborateurs ne veulent pas. Il y a aussi un problème hiérarchique.

A Genève, il y a 3 entités, l'Etat, les 44 communes et la Ville. Actuellement, l'Etat a le Service de la sécurité civile, la Ville et les communes ont une rubrique budgétaire pour les pompiers. Le but est de mettre ensemble les personnes, les moyens et l'argent.

Un commissaire: dans l'instruction militaire, on n'entend plus parler de PC. Combien dépensons-nous en francs par habitant dans les différentes communes?

Réponse: L'état d'esprit a totalement changé, la PC, qui devait fonctionner en cas de guerre, ne fonctionne plus que pour les catastrophes naturelles, elle est donc surdimensionnée. Sur les 44 communes, c'est un choix volontaire; à Genève, le montant par habitant dédié au feu est plus important.

Une commissaire précise que Genève est plus cher à cause des organisations internationales et demande s'il n'y aura pas de suppression de personnel.

Réponse: Pour la PC, pas de réduction d'effectif; pour le feu, après une réorganisation, l'effectif se réduira sur dix ans de 20 à 15 personnes.

Une commissaire demande si les frais inhérents aux volontaires sont importants. Il lui est répondu que, d'après les chiffres établis par la Ville, une formation coûte 40 000 francs.

Une autre commissaire demande quelles sont les économies représentées par le changement.

Réponse: Suite à une simulation, une économie globale pour la PC et le feu au bout de dix ans représente 17 millions de francs et, pour la Ville, 9 millions de francs.

Séance du 16 novembre 2000

La commission a auditionné les représentants de la commission du personnel du Service d'incendie et de secours: M. Marc Feuardent, président, MM. Roland Decorvet et Rémo Remotif, secrétaires, et M. Michel Godinat, membre de la commission.

M. Feuardent présente l'historique vu du côté du personnel.

En 1997, le conseiller administratif présente 4 scénarios:

- mise en place d'un système de facturation des interventions du SIS aux communes;
- le SIS uniquement Ville de Genève;
- le SIS uniquement au Canton;
- la constitution d'une fondation intercommunale.

Le personnel élabore l'«Organisme genevois intercommunal d'incendie et de secours (OGIIS)», document rapidement mis de côté.

1998, restructuration du SIS et mise en place du projet SCG, les remarques émanant du SIS étaient souvent écartées et la méthode de travail contestée.

1999, refus du projet SCG, présentation d'un projet intermédiaire, dans la nouvelle version, comment garantir la protection de 400 000 habitants en diminuant de moitié le corps professionnel? M. Cramer est très attaché au volontariat, alors que la tendance européenne va vers le professionnalisme. Après la présentation de ce projet, le contre-projet Sécurité genevoise (SGI) est sorti. Il a permis de recentrer le débat, mais a été abandonné quelques mois plus tard, par le Conseil administratif.

Discussion établie entre les participants, dont il résulte que peu importe qui commande, l'important c'est d'être efficace. Aujourd'hui, la structure n'a pas évolué depuis trente ans, et il est faux de penser que nous résistons au changement. Bâle, par exemple, réengage actuellement des professionnels après qu'ils ont été remplacés par des volontaires. La Chaux-de-Fonds et Yverdon ont un corps professionnel. En France, le système des secours a aussi changé, il y a une augmentation du professionnalisme des pompiers.

Rappel de la Confédération: aller vers le regroupement des services.

Les volontaires de la Ville et les professionnels sont commandés par le commandant Légeret, le problème est au niveau des volontaires des communes, une animosité est ressentie sur le terrain.

Collaboration SIS et pompiers volontaires, le scénario type idéal: le SIS reçoit l'appel, engage une voiture et demande l'aide aux volontaires. En réalité, après la transmission d'alarme, selon les communes, il peut y avoir l'engagement de tous les véhicules!

Les volontaires sont indispensables, et avec de nombreuses communes tout se passe bien, mais il y a une dérive du bip. Le métier de pompier n'est pas reconnu, les autres professions ont des CFC.

Fusion feu/PC: avantages et désavantages

Ce sont deux missions distinctes. Les pompiers ont une mission d'urgence et de court terme. La PC a des moyens lourds, ils sont plus lents à mettre en place et sont sur le plus long terme. Ce n'est pas simple ni logique de fusionner, mais nous pouvons être sous le même toit. La réorganisation est souhaitée par les pompiers, il faudrait redéfinir les besoins, en tenant compte des statuts de chacun. Le projet SGI n'est pas opérationnel, son but était de freiner le premier projet.

Pour l'indemnisation des volontaires, chaque commune décide.

La séance est levée sur la proposition d'une visite de la caserne par les commissaires.

Séance du 23 novembre 2000

Audition de MM. Patrice Plojoux, maire de Russin et président de l'Association des communes genevoises, Daniel Mouchet, vice-président, et Michel Hug, secrétaire général

Présentation de l'historique

Les communes donnent 40% du budget du SIS, sans pouvoir rien dire. Un groupe de travail a été constitué avec les 3 secrétaires généraux, un pour l'Etat, un pour la Ville et un pour les communes, pour aboutir au projet SCG. Un contre-projet (SGI) a été élaboré par le SIS, coiffé par le magistrat. Il offrait la sécurité d'emploi du SIS, et l'Etat, la Ville et les communes faisaient partie du comité de direction.

Les deux projets ont été présentés aux communes sous la forme d'un document de synthèse. Un vote a eu lieu: 42 communes ont voté pour le projet SCG, 2 se sont abstenues, la Ville et Céligny. Le personnel n'avait pas de préférence pour l'un ou l'autre projet si la sécurité des citoyens et de l'emploi étaient assurées.

Discussion

Il ressort qu'il faut sortir de cette guerre de clans. Quelques aménagements sont encore possibles si le SIS et les pompiers volontaires se mettent ensemble pour élaborer la meilleure stratégie. Les deux corps sont figés sur leur position, ils doivent trouver ensemble un mode de fonctionnement nouveau qui éviterait les dérapages sur le terrain.

Une simulation a été faite de fermer la caserne 3 avec 90 intervenants, c'est une base de discussion et non une imposition. Lors de l'assemblée des communes, le point le plus souvent survenu est la sécurité. Faire des économies oui, mais avec une sécurité prioritaire.

Tous les professionnels et les volontaires doivent élaborer ensemble le concept. L'avenir qui se profile est que la PC et le SIS seront gérés par l'Etat.

Pour l'aspect politique, si le dialogue reprend, il se fera entre l'Association des communes genevoises et plus avec un seul magistrat mais avec trois représentants du Conseil administratif: MM. Hediger, Muller et Ferrazino.

En conclusion, l'opinion des communes est que la structure doit être représentée par les trois parties: l'Etat, la Ville et les communes. De plus, les communes donnant 40% du budget veulent être des partenaires à part entière du SIS et pouvoir intervenir dans les décisions.

Le président remercie les personnes auditionnées, qui prennent congé.

Un commissaire souhaite auditionner la direction du SIS sans le magistrat. Plusieurs commissaires sont de cet avis.

Le président fait voter cette proposition, qui est acceptée à l'unanimité. Il se charge d'envoyer la convocation dans ce sens: audition de la direction du SIS, puis audition de la direction de la PC, sans la présence du magistrat.

Séance du 7 décembre 2000

Juste avant la séance, le président a fait savoir que M. Hediger a demandé d'être auditionné en même temps que les personnes mentionnées. A l'arrivée du magistrat, le président lui a demandé d'attendre derrière la porte.

Avant d'entamer les auditions, le président signale qu'il a été interpellé par M. Erhardt qui lui a fait remarquer que MM. Cramer et Plojoux avaient été auditionnés par la commission sans qu'une demande d'autorisation n'ait été présentée. Le président affirme le contraire et présente les lettres de demande d'autorisation.

Suit une discussion entre les commissaires sur le bien-fondé et la souveraineté des décisions de la commission. Concernant cette séance, la discussion revient sur la présence du magistrat avec ses collaborateurs. L'effet de transparence est souvent approuvé, et certains commissaires pensent que, logiquement, les collaborateurs ne s'expriment pas de la même manière en présence ou non de leur magistrat. D'autres commissaires expriment un autre avis.

La discussion se termine par un vote, à savoir si l'on peut auditionner seul M. Hediger qui attend. Dix commissaires acceptent la proposition.

Il sera donc demandé à M. Hediger de sortir après avoir été entendu, afin que la commission puisse auditionner les personnes suivantes: MM. Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours, Raymond Wicky, sous-chef de service, Francis Le Comte, capitaine et chef de poste, Maurice Meier, capitaine de la compagnie 3 des sapeurs-pompiers, et Didier Frauenfeld, président de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers, dans un premier temps et, ensuite, MM. Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population, et Jean-Pierre Oetiker, chef de service adjoint, accompagnés d'une délégation.

M. Hediger exprime son mécontentement d'avoir dû attendre une demi-heure et son étonnement de l'audition de M. Cramer sans demande préalable au Conseil administratif. Il estime que lui-même et ses collaborateurs auraient dû être entendus conjointement.

Un commissaire lui répond qu'il comprend son attitude, mais que la commission doit aussi avancer dans ce dossier et procéder à un certain nombre d'auditions. Il s'étonne également que M. Hediger n'autorise l'audition qu'en sa présence.

Un commissaire pense qu'il est logique que M. Hediger s'efface devant l'audition de ses collaborateurs et le lui dit.

M. Hediger répond que c'est un groupe de travail et qu'il faut l'auditionner en même temps.

Vote sur la proposition d'auditionner en un premier temps M. Hediger et ses collaborateurs et, ensuite, les collaborateurs seuls: 7 oui, 7 non. La proposition est refusée.

Vote sur la possibilité d'auditionner les responsables du SIS et de la PC ensemble, en l'absence du magistrat: 7 non, 6 oui et une abstention. Proposition refusée.

Le travail est bloqué et la séance est levée.

Séance du 11 janvier 2001

Le président de la commission a reçu une lettre du magistrat (annexe du rapport).

La discussion reprend sur le règlement. De quel droit les commissions spécialisées peuvent-elles auditionner des collaborateurs d'un service, avec la présence ou non du magistrat?

Un commissaire se réfère à l'article 119 du règlement du Conseil municipal:

- le magistrat peut être auditionné;
- les commissions procèdent aux auditions qu'elles jugent nécessaires;
- l'audition d'un fonctionnaire municipal dépend de son magistrat.

Si c'est un fonctionnaire non municipal, nous pouvons donc l'auditionner si cela est utile, précise le commissaire.

Une commissaire pense que, dans la forme, la commission n'a pas été assez respectueuse: une demande plus explicite aurait dû être faite à M. Hediger. Elle demande au président de faire un courrier dans ce sens. Plusieurs commissaires rallient ce projet afin de sortir de ce bras de fer. Le bureau du Conseil municipal planche également sur le sujet de l'article 119. Une proposition est suggérée pour sortir de l'impasse: faire ce courrier en demandant clairement au magistrat d'auditionner ses collaborateurs sans lui.

Un commissaire propose de ne pas inviter M. Frauenfeld.

Le projet de lettre est rédigé et lu aux commissaires. Il est mis au vote: 10 oui et 2 abstentions (Ve).

Séance du 25 janvier 2001

Audition de MM. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population, Jean-Pierre Oetiker, chef de service adjoint, Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours, Raymond Wicky, sous-chef de service, François Le Comte, chef de poste

M. Hediger reprend l'explication et l'historique.

Une commissaire demande la différence entre le projet présenté en décembre 1999 et celui d'aujourd'hui.

Réponse de M. Hediger: La PC a été rebaptisée «SAPP» et orientée vers les réfugiés et les catastrophes naturelles. Le SAPP s'est associé aux services de M. Tornare pour faire un travail de proximité sur Genève. Une rencontre a eu lieu en fin d'année entre l'Association des communes genevoises et le Conseil administratif pour reprendre les relations au niveau des pompiers pour améliorer la collaboration entre les sapeurs-pompiers professionnels et les volontaires des communes. En 1998, une proposition de création d'un «bureau de gestion» a été faite pour organiser la collaboration technique, car la tension existe au niveau du terrain. Les pompiers professionnels sont comparés aux volontaires, alors qu'ils n'ont pas la même formation, et les communes se heurtent à la Ville, ce qui remet la tension sur le terrain et au niveau politique.

Une discussion s'établit sur l'avenir du SAPP, sur la collaboration avec les divers organismes tels que le CICR, ainsi que le développement de la protection des biens culturels, des plans d'évacuations.

Deux projets différents sont discutés à Berne, la protection de la population et le projet Armée 2001. Mais le contenu de ces projets est très variable. La Confédération demande que les cantons organisent la protection de la population, c'est un transfert de compétences.

Après le départ de M. Hediger, il ressort que les pompiers réclament d'avoir un chef qui soit un professionnel du feu et non un cadre administratif, ce qui pourrait se produire avec le changement de structure. Des différences ressortent entre les formations des uns et des autres et leur forme d'organisation, qu'elles soient militaires ou non, mais tout le monde s'accorde à dire qu'il manque de bras.

Les auditionnés ayant quitté la salle, une commissaire suggère d'auditionner M. Wassmer, directeur de la Sécurité civile cantonale, et un commissaire propose une prochaine séance sans audition mais avec discussion et vote.

Séance du 15 février 2001

Le président propose un projet de motion (voir annexe) suite à la publication d'un article de M. Cramer paru dans les journaux, concernant la décision d'une sécurité civile cantonale en 2001, et son application en 2003. Cette motion a pour but d'ouvrir la discussion entre la Ville et le Canton.

Une commissaire demande qu'il soit ajouté à cette motion: «en associant les professionnels de la sécurité à toutes les négociations en tenant compte du respect de la mission, de l'exigence de la réforme, de la mise en valeur des compétences et de la reconnaissance de l'expérience».

Le représentant de l'AdG/TP ne votera ni la résolution ni la motion, pensant que la PC va être cédée à l'armée.

L'avis du commissaire libéral est que deux solutions sont en jeu, le statut quo pour protéger les acquis ou participer à des négociations, ce qu'il préconise.

Les Verts mettent en garde qu'il ne faut pas être mis devant le fait accompli et proposent d'auditionner un représentant du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement pour avoir la vision de Berne.

Les commissaires se rallient à cette proposition en précisant qu'un hommage doit être rendu à MM. Dédo et Clerc.

Un vote termine la séance et concerne la proposition d'audition d'un représentant au niveau fédéral. Cette proposition est acceptée par 8 oui et 4 abstentions.

Séance du 23 mai 2002

Audition de M^{me} Micheline Spoerri, conseillère d'Etat chargée du Département de justice, police et sécurité

M^{me} Spoerri informe qu'elle a repris récemment ce dossier.

Elle revient sur les considérants de la résolution, en particulier sur le troisième, qui est «la réponse au projet de sécurité civile qui a été jugé trop pharaonique».

Comment travailler ensemble avec des résultats conformes aux attentes de la population? demande M^{me} Spoerri.

Elle poursuit en disant que les objectifs de ces projets sont les mêmes, mais que les moyens pour y arriver sont différents.

«Je trouve cette résolution totalement d'actualité et nous ne pouvons la contourner, il y a un projet de loi fédérale sur la protection de la population où le canton aura l'entière compétence en cas de sinistre; cette loi sera en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Il faudra bien que les uns et les autres se mettent d'accord.»

«Un travail est en cours entre les sapeurs-pompiers SIS et les volontaires pour la centrale d'alarme, et c'est un avantage d'avoir des pompiers professionnels et des volontaires et on ne peut imaginer que le Conseil administratif refuse d'entrer en matière. La Ville devra sûrement se remettre en cause par rapport aux petites communes. On sent quelques susceptibilités et on s'aperçoit que pour la PC il y aura un concept de recrutement fédéral. L'instruction sera de compétence cantonale, ce qui est déjà fait.»

Une discussion s'instaure et la conseillère d'Etat affirme qu'elle ira dans cette affaire avec une volonté de médiateur et aussi en utilisant les compétences existantes. «Il y a une complémentarité entre les pompiers professionnels et les volontaires, cette collaboration existe déjà sur le terrain et l'application de la loi fédérale permettra de la formaliser.»

Enfin, M^{me} Spoerri réprecise que l'entrée en vigueur de la loi fédérale doit se faire le 1^{er} janvier 2004 et qu'une réunion doit avoir lieu le 27 mai pour une formalisation des conventions entre le SIS et les pompiers des communes dans la perspective de cette loi.

Un commissaire précise que le matériel et les locaux seront repris par la sécurité civile sur dix ans.

Réponse: Tout reste à négocier, les questions financières sont à résoudre, un plan financier est à mettre sur pied.

Au départ de M^{me} Spoerri, le président demande de voter tout de suite et propose une modification de l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée par 8 oui, 1 non et 4 abstentions.

Vote de la résolution R-17

La résolution est acceptée par 8 oui (3 L, 2 DC, 1 R, 2 S) et 6 abstentions (2 Ve, 4 AdG).

